

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Jeu 21 février
Billets de famille et entrées de faveur
généralement suspendus
REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE
avec le concours de :
MM. ERNEST NATHAN, violoncelliste,
Ed. LYON, baryton du théâtre Impé-
rial de l'Opéra,
ARNOLD, pianiste, professeur au
conservatoire de Berlin.
UNE GOUTTE D'EAU, comédie en trois
actes par M. Brun-Lavainne.

CONCERT

PREMIÈRE PARTIE.
1. Grand Duo concertant pour Piano et
Violoncelle exécuté par MM. Arnold et
E. Nathan. (E. Nathan.)
2. La Ballade de Crécy chantée par
M. Lyon. (Boisdeieu.)
3. Variation. (Buscavitz); Galop de Con-
cert exécutés par M. Arnold.
4. L'Histoire du Mendiant composée pour
M. Lyon, chantée par M. Lyon. (Na-
daud.)
5. Fantaisie dramatique sur Lucie exécu-
tée par l'auteur. (E. Nathan.)

DEUXIÈME PARTIE.

1. Marche du Tanhauser, exécutée par
M. Arnold.
2. Grand air de Joseph, chanté par M. Lyon.
(Méhul.)
3. Je l'aimerais, romance. Berceuse, mélodie
exécutées par l'auteur. (E. Nathan.)
4. Le Voyage aérien, chanté par M. Lyon.
(Nadaud.)
5. Souvenir de Bellini, fantaisie exécutée
par l'auteur. (E. Nathan.)

IL FAUT QU'UNE PORTE SOIT OU-
VERTE OU FERMÉE, proverbe en 1 acte.
UNE MAUVAISE NUIT EST BIENTOT
PASSÉE, comédie-vaudeville en 1 acte.
BUREAUX : 6 3/4; on commencera à 7 1/4.

COUR D'ASSISES DU NORD.

AUDIENCE DU 15 FÉVRIER.

1^{er} affaire. — Tentative d'incendie volon-
taire.

Le 13 décembre dernier, un incendie se
déclarait vers huit heures un quart du
soir dans l'atelier du nommé Ducoulombier,
maître menuisier, rue de l'Hospice,
à Roubaix.

Les flammes étaient accidentellement
aperçues par un voisin qui, en l'absence
de Ducoulombier, s'empressait d'appeler au
secours.

Les portes de cet atelier, ainsi que de
la maison, étant fermées à clef, il fallait
briser le carreau d'un fenètre pour l'esca-
lader et pénétrer ainsi à l'intérieur, ou en
peu d'instants on parvenait à se rendre
maître du feu.

L'aspect des lieux révélait qu'un crime
venait d'être tenté.
Un trainée de copeaux s'étendait en effet
depuis la porte de l'atelier jusqu'à la
rue jusqu'à la cuisine qu'elle traversait
pour se prolonger jusque sous une armoire
placée à l'extrémité de cette dernière pièce.
Sous cette armoire, ils semblaient même
avoir été amoncelés à dessein d'en faire un
foyer facilement inflammable.

Une forte odeur de pétrole régnait en
outre à l'intérieur de l'atelier. La plupart
des copeaux étaient imprégnés de ce liq-
uide, ainsi que les pieds des deux établis et
un certain nombre de petites planchettes
disposées contre les murs.

Les soupçons de tous se portèrent im-
médiatement sur l'accusé Ducoulombier
qui s'était absenté vers 6 heures avec son
apprenti et seul avait pu disposer ainsi
des lieux.

Interpellé sur ce point, Ducoulombier a
prétendu ne pouvoir donner d'explications,
alléguant toutefois que l'éparpillement des
copeaux ainsi que leur aspergion avec de
l'huile de pétrole ne provenait pas de son
fait.

Ducoulombier, gêné dans ses affaires,
avait au mois de juillet fait assurer son
meuble ainsi que ses marchandises pour
une somme de 3,500 francs, de beaucoup
supérieure à leur valeur réelle dont l'esti-
mation faite en sa présence le lendemain
de l'incendie atteignait à peine 850 francs.
Déclaré non coupable par le jury, Ducou-
lombier a été acquitté.

Défenseur, M^e Hattu.

2^e affaire. — Vol qualifié.

Clotaire-Joseph Désreumaux, âgé de 28
ans, revendeur de fruits, né et demeurant
à Mouveaux, déclaré coupable, avec des
circonstances atténuantes, a été condam-
né à deux ans d'emprisonnement.

Défenseur, M^e Tournier.

Pour toute la chronique locale : J. Rebox

FAITS DIVERS

Deux chefs de fabrique du Haut-Rhin,
ont introduit dans leurs ateliers, il y a
quelque temps, une réforme qui consiste
à ne faire travailler les ouvriers que 41
heures par jour au lieu de 42. Une autre
amélioration non moins féconde en bons
résultats, a été introduite par MM. Bour-
cart et C^e, de Guebwiller, dans leurs éta-
blissements. Cette maison a fait comme
en Angleterre ; elle a supprimé le travail
du samedi après 4 heures du soir, pour
laisser avant le dimanche, quelques heures
libres aux ouvriers et surtout aux ouvrières,
qui peuvent ainsi vagner à tous ces soins
indispensables de l'intérieur, auxquels ils
devaient jusqu'ici se livrer dans la matinée
du dimanche, prolongeant le lendemain,
undis, leur absence de l'établissement, et
employant le premier jour de la semaine
à rien faire, fort souvent même à des

orgies. C'est là une excellente améliora-
tion, et qu'il serait désirable de voir s'in-
troduire partout, non seulement dans les
grandes fabriques, mais encore dans les
petites fabriques, pour arriver à extirper
cette déplorable habitude de faire le lundi,
une des plaies du travail.

— Les efforts tentés par l'Administration
municipale de New-York pour améliorer
les conditions hygiéniques des tenements
houses ont échoué devant la résistance
intéressée des propriétaires de ces habi-
tations, et des personnes qui les prennent
en location pour les sous-louer en détail.
Près de 500,000 personnes, environ les
3/7 de la population de la ville, vivent
dans les logements en grande partie insa-
lubres, privés d'air et de lumière. Dans
la plupart d'entre eux, les locataires sont
obligés d'aller chercher au dehors, l'eau
nécessaire à leur usage. Les précautions
requises par la loi pour donner aux loca-
taires des tenements houses, le moyen d'é-
chapper aux incendies, si fréquents à
New-York, sont négligés dans la plupart
des cas, ainsi que les soins de propreté ;
des débris de toutes sortes s'accumulent
dans les cours intérieures, et revêtent par
couches épaisses le pavé des rues dans
les quartiers pauvres. Aussi la mortalité
est-elle très considérable à New-York.

— La presse anglaise nous transmet
de tristes détails sur les effets de la crise
ouvrière à Londres et dans la plupart des
centres industriels. Le mal est grand et sa
marche est de plus en plus menaçante.
Plus de 20,000 ouvriers employés dans les
docks n'ont pas gagné un shilling durant
les mois de décembre et de janvier. Les
workhouses présentent un spectacle navrant
à l'heure où l'on distribue une maigre
pitance à ces malheureux affamés. Les vic-
times les plus nombreuses sont les méca-
niciens et les charbons. Il y a en ce mo-
ment dans Market street des ouvriers qui
gagnaient autrefois 6 shillings par jour,
et même, à plusieurs reprises, 100 fr. par
semaine. Ils sont en ce moment, avec leurs
femmes et leurs enfants, réduits à la plus
grande misère ; ils ne peuvent même ga-
gner chaque jour leurs 8 pences en cas-
sant des pierres dans le workhouse.

— Le Conseil communal de Bruxelles
vient de voter une somme de 5,000 fr.,
destinée à faciliter le voyage à Paris d'un
certain nombre d'ouvriers lors de l'Exposi-
tion universelle.

— Le mouvement progressif de la con-
sommation des tabacs ne se ralentit pas.
Le produit de l'impôt a dépassé, en 1866,
de plus de 5 millions les résultats de 1865.

— L'éclipse de soleil annoncée pour le 6
mars sera la plus belle du siècle.

La ligne centrale de cette éclipse passe à
Madère, près d'Alger, un peu au-dessous
de Naples, en Dalmatie, en Bosnie, en
Transylvanie, entre Moscou et Cazan, en-
fin en Sibérie, où elle se prolonge jusque
dans les plages arctiques. La lune cou-
vrira presque les huit dixièmes du diamè-
tre du soleil. Il en résulte que la couronne
lumineuse qui brillera autour de notre sa-
tellite ne possèdera pas beaucoup plus
des deux dixièmes de la longueur ordinaire
des rayons solaires.

La surface visible de l'astre sera donc
réduite, pendant quelques instants, au tiers
environ de sa valeur moyenne. L'époque
du maximum d'obscurcissement sera neuf
heures quarante minutes pour Paris. A
Paris, l'éclipse du 6 mars commencera à
huit heures vingt-trois minutes.

— La précocité du marronnier du 20
mars est plus remarquable cette année que
les précédentes ; on voit poindre et verdir
ses bourgeons. Pour peu qu'il ne sur-
viennent plus de froid, on peut s'attendre à
voir ses feuilles se développer d'ici à très
peu de jours.
Les saules-pleureurs qui garnissent le
parterre de la pointe occidentale de la Cité,
au dessous du Pont-Neuf montrent le
même et curieux phénomène de végétation
avancée.

— On lit dans la Gazette de Liège :

« Parmi d'autres accidents, la bourras-
que de la nuit de mercredi à jeudi dernier
a signalé son passage sur Wervicq, par un
tour de force : un wagon pesamment chargé
de sucre, qui se trouvait sur la voie, a été
poussé par le vent jusque dans la station
de Courtrai, où il est arrivé sans encom-
bre après un parcours de seize kilomètres
accompli avec une vitesse surprenante. »

— Une des maisons de la rue des
Traites, à Elbeuf, a été récemment le thé-
âtre d'un douloureux événement. Un jeune
homme nouvellement marié, le sieur Jules
D... âgé de vingt-huit ans, garçon de
magasin chez un négociant de la rue du
Neubourg, fut renvoyé par son patron, il y
a quelques jours, à la suite d'une longue
absence qu'il avait faite sans l'en préve-
nir.

Samedi matin, profitant de l'absence de
sa femme qui était allée à son travail, D...
lui écrivit le billet suivant, qu'il eut soin
de placer sur une petite table de la cham-
bre, de manière à être bien en vue :

« Ma chère amie, chagrin de ma position,
je suis décidé à me donner la mort ; vends
tes meubles et va chez tes parents ; je suis
dans la cave. Pardonne-moi toutes les pei-
nes que je t'ai faites. Ton mari qui t'aime,
Jules D... »

Elle courut aussitôt dans le cellier, mais
l'infortuné avait cessé de vivre. Elle n'eut
donc, aidée par des voisins qui étaient ac-
courus à ses cris, qu'à transporter dans sa
chambre le cadavre de son mari.

— Un double suicide, dit le Courrier du
centre, vient de jeter deux familles hono-
rables de Limoges dans la désolation. M. T...
confiseur, rue du Clocher, et la
demoiselle P... ont été trouvés ce ma-
tin asphyxiés dans la chambre du sieur T...
située au 3^e étage de sa maison. On attri-
bue ce double suicide au désespoir causé
à ces deux jeunes gens par le refus de
leurs parents de consentir à leur mariage.

— Mercredi dernier, le navire norvégien
Fire-Sonner, capitaine Schectley, venant
de Torre-Vieja (Espagne), chargé de sel, à
destination de Christiania son port d'atta-
che, a été jeté par la tempête sur la ro-
chers de Diélette, près Cherbourg, où il a
été broyé en quelques minutes. C'est à
quatre heures après-midi qu'à eu lieu cet
épouvantable désastre, dans lequel sept
marins de l'équipage ont péri, enlevés
en pleine mer par les courants, ou brisés
sur les rochers. Sept autres marins, réfu-
giés sur les débris du navire, ont été re-
cueillis par les habitants de Diélette, mal-
gré l'extrême violence des lames et les
dangers d'une semblable entreprise.

Bravaient les coups de mer qui déferlaient
sur les rochers, et le risque d'être broyés
par le choc des nombreuses épaves qui
roulaient, plusieurs personnes se sont je-
tées à la mer avec un rare dévouement et
ont pu arracher à une mort certaine les
naufragés, parmi lesquels se trouvait le
capitaine resté seul, le dernier, sur un dé-
bris de son navire et dont la conduite en
cette triste circonstance est digne de plus
grands éloges. Le second du navire,
M. Eric-Oberg, jeune homme de 28 ans,
a également fait preuve d'un grand cou-
rage. Un matelot, nommé Petterston, est
mort un quart d'heure après avoir été re-
tiré des flots.

On cite comme s'étant particulièrement
distingué dans ce sinistre M. Hervé de
Sesmaisons, qui, le premier, s'est résolu-
ment jeté à la mer, et a, par son noble
exemple, entraîné d'autres sauveteurs.
Louis Bonnemain, matelot de Diélette,
Hochet et plusieurs autres marins ont puis-
amment contribué, avec MM. Mahaut,
syndic des gens de mer, et Hauvet, capi-
taine des douanes, au sauvetage des vic-
times de cet affreux sinistre.

Les naufragés, recueillis généreusement
chez M. Cousin, receveur des douanes, ont
été aussitôt entourés des soins les plus dé-
voués par Mme Cousin, Mme la marquise
de Sesmaisons et M. le docteur Le Noir,
appelé immédiatement pour les secours
médicaux.

La population de Diélette a mis en gé-
néral le plus louable empressement à se
porter au secours de l'équipage du Fire-
Sonner, et a lui donner de nombreuses
marques de sympathie.

— Un capitaine anglais, retenu dans la
baie d'Hudson par la rigueur extrême de
la température, écrit ce qui suit à la date
du 31 décembre dernier :

« La maison que j'habite est bâtie de
pierres, les murailles ont un mètre d'é-
paisseur, et les fenêtres très-étroites sont
garnies de volets épais qu'on ferme pen-
dant dix-huit heures chaque jour. On y
allume quatre fois par jour de grand feu
dans des poêles faits exprès, et dont on
ferme exactement les cheminées dès que
le bois est réduit en charbon. Pendant la
nuit on n'éclaire l'habitation qu'avec des
boulets de 24, rougis au feu et suspendus
devant les fenêtres. Malgré toutes ces pré-
cautions, toutes les liqueurs, sans excep-
ter l'eau-de-vie, gèlent jusque dans les petites
chambres les mieux chauffées. L'intérieur
des appartements et les lits se couvrent
d'une croûte de glace épaisse.

De quelque fourrure qu'on soit enve-
loppé pendant ce froid rigoureux, s'ex-
poser à l'air extérieur, c'est risquer de perdre,
en rentrant dans un lieu chaud, la peau
du visage et des mains, et même d'avoir
les doigts des pieds et des mains gelés.
Les lacs d'eau dormante qui ont trois
mètres de profondeur gèlent jusqu'au fond ;
la mer gèle à deux mètres au moins. On
entend des détonations formidables : ce sont
des blocs de glaces qui se fondent.

« On peut estimer que cette température
est de 28 à 29 degrés au dessous du zéro. »

— On écrit de Corfou :

Une affreuse catastrophe vient de frap-
per les îles Ioniennes. Un tremblement de
terre épouvantable a bouleversé les îles
d'Ithaque et de Céphalonie. On craint
pour Sainte-Maure, dont on n'a pas encore
de nouvelles.

Les villes d'Agostoli et de Lixure à Cé-
phalonie sont en ruines. Plusieurs villages
sont également détruits. On ignore encore
le nombre des morts et des blessés, mais
il est considérable. La population n'a d'au-
tre refuge que des baraques en bois, con-
struites à la hâte avec les épaves des
maisons écroulées.

Les navires en rade ont donné asile à
tous ceux qu'ils ont pu recueillir, mais
la misère est à son comble. La population
manque de vivres au milieu de cette
destruction.

La première secousse a eu lieu diman-
che 3 février, vers six heures du matin.
Elle s'est faite sentir simultanément à Pa-
tras, Zante, Ithaque, Céphalonie, Paxo,
Sainte-Maure et Corfou.

Le 6, les oscillations duraient encore à
Céphalonie et achevaient de faire écrouler
le peu de maisons restées debout.

— L'Exposition universelle va bientôt
s'ouvrir. Nous avons déjà entretenu nos lec-
teurs des entreprises de toute nature, qu'a
fait éclore l'approche de cette solennité.
Parmi ces entreprises, il en est une que
nous croyons heureuse entre toutes, et bien
inspirée : c'est la publication du Guide
annoncé par la Librairie internationale.

— Certes les guides ne manquent pas : le
choix seul est difficile pour le voyageur.
Or, si les éditeurs tiennent leurs promesses
tout embarras cessera. Si leur Guide con-
tient tout ce qu'ils annoncent, si à côté des
articles et des dessins signés des noms cé-
lèbres dont nous parlerons plus tard, on
trouve dans cet ouvrage les renseignements
usuels et indispensables qui constituent
une des parties les plus importantes d'un
guide, on peut leur prédire un éclatant
succès.

Nous attendons avec impatience quel-
ques détails sur ce livre rédigé par l'élite
des littérateurs, des savants et des artis-
tes français.

— Une bonne erreur, s'est glissée il y a
quelques jours, dans la Revue et Gazette des
Théâtres. Notre confrère imprime ceci :

« Melle Sedie est nommé professeur de
chant au Conservatoire en remplacement
de M. Paulin, décédé. »

Voilà un décès qui a excité la satis-
faction de tout le monde.

Il faut sans doute lire : « Voilà une no-
mination... »

Tribunaux

Le 26 juin 1866 M. Kramer, bijoutier à
Paris, a confié aux Messageries impériales
une caisse de diamants d'une valeur dé-
clarée de 250,000 francs à l'adresse de
S. Exc. Eram-Bey, à Alexandrie, pour le
vice-roi d'Egypte.

La caisse contenait, en outre, une quan-
tité considérable d'autres diamants qui
avaient été remis au bijoutier par la mère
du vice-roi pour opérer aux montures cer-
taines réparations ou modifications.

Débarquée et déposée à la douane d'A-
lexandrie, la boîte de diamants, d'une
dimension extrêmement minime, disparut,
et le renvoi de tous les employés de la
douane ou leur exil dans la haute Egypte
n'a pu la faire retrouver.

Dans ces circonstances, M. Kramer a
formé contre les Messageries impériales
une demande en paiement de 250,000
francs déclarés, en se fondant sur le dé-
faut de précautions prises et notamment
sur ce qu'un envoi de cette nature eût
dû être remis à Eram-Bey lui-même, ou
au moins à un agent direct du vice-roi,
au lieu d'agents subalternes.

Par jugement du tribunal de commerce
de la Seine, du 9 novembre 1866, la Com-
pagnie des Messageries a été condamnée
à payer à M. Kramer la somme de 250,000
francs.

Sur l'appel des Messageries, plaidant
M^e Mathieu, contre M. Kramer, plaidant
M^e Allou, la 1^{re} Chambre de la Cour im-
périale, présidée par M^e Casenave, consi-
dérant que la Compagnie n'a pas pris les
précautions par elle employées pour la
livraison des expéditions qu'elle fait ha-
bituellement dans les mêmes circonstan-
ces, a confirmé la sentence des premiers
juges. (Audience du 8 février.)

COMMERCE

Havre, 18 février. — Cotons. —
Nous avons une bonne demande courante,
et le marché, qui avait ouvert froidement
ce matin avec quelque lourdeur pour les
Amérique, s'est raffermi bientôt sur la nou-
velle de plus faibles récoltes en Amérique.
Toutefois, il est encore redevenu plus
calme, cette après-midi, mais on ferme
sans variation, de 165 à 167 fr. 50, pour
Louisiane et l'on cote 1,853 b. de ventes
à quatre heures.

À livrer, on a payé 161 fr. 50 à 162 fr.
50 pour Louisiane good ordinary ancien
classement, 165 fr. pour Louisiane février,
162 fr. 50 à 163.50 pour mars, 160 fr.
pour avril, 158 fr. 50 pour juin.

Un important meeting de flateurs a eu
lieu à la halle de Manchester, choisie par
cette corporation comme lieu de réunion.
L'association des flateurs avait à recher-
cher le moyen de remédier aux griefs
articulés par ses membres contre les cour-
tiers-cotonniers de Liverpool. L'assemblée,
sous la présidence de M. Hugh Mason, a
adopté à l'unanimité les résolutions sui-
vantes :

1^o La première, présentée par M. Hau-
sois, d'Halifax, et secondée par MM. Fish,
de Blackburn, et C. Jones, de Leigh, est
ainsi conçue :

« Les termes du paiement pour le coton
seront à dater du 1^{er} mars prochain, es-
comptés à dix jours, moins 1/2 pour cent
d'escompte ; l'intérêt, fixé à 5 pour
cent, sera diminué ou augmenté selon la
date anticipée ou retardée des paiements. »

2^o La motion suivante a été faite par
M. Ashworth, de Rochdale, et appuyée
par MM. Richard Howarth et Ogden, de
Dukinfield :

« Tous les envois dateront du jour de
l'achat, excepté dans les cas où le vendeur
serait dans l'impossibilité de livrer sur le
champ. Alors l'envoi daterait du jour où
toute la livraison de coton pourrait être
effectuée. »

3^o M. Henri Harrison de Blackburn a été
soutenu par M. Richard Calvert, de Wal-
ton-le-Dale, dans la proposition ci-après :

« Dans le but d'avoir des rapports du
stock de coton dignes de confiance, l'As-
sociation des courtiers de Liverpool est
priée de se procurer auprès de tous ses
membres un bulletin quotidien de la quan-
tité et des sortes qui seront prêtes pour
le transport et d'abolir toute notice ou in-
dication dans ses circulaires de spéculation. »
(Courrier du Havre.)

COURS DE LA BOURSE			
Du 19 février 1867.			
Cours de ce jour		Cours précédents	
3 ^o /100.....	69 72 1/2	3 ^o /100.....	69 60
4 ^o /100.....	99 50	4 ^o /100.....	99 50

Changeement de Domicile.

pnis le 1^{er} février 1867, le cabinet de

M. JEAN-BAPTISTE

DENTISTE
GRANDE-RUE, N° 11, ROUBAIX.

Est transféré rue du Collège, n° 20.

EN FACE DE L'HOTEL DU GRAND-CERF.
Dentiers et pièces partielles en caout-
chouc et autres genres.

Fait généralement tout ce qui concerne
son art. 29m. 6687

Lots en espèces (à la Banque de France).

TIRAGE 28 FÉVRIER

de la plus Grande loterie, — la loterie des

ENFANS PAUVRES

Tirage public à l'Hôtel de Ville.

Lots nombreux. Gros lot 150,000 francs.

150000 FRANCS POUR 25

Pour recevoir, par retour du courrier,
vingt billets assortis (Grandes Loteries)
adresser (mandat-poste ou timbres-poste
vingt francs au directeur du Bureau-Exacti-
tude, 68, rue Rivoli, Paris.

A gagner, 554 lots et 3 gros lots de

100000 — 100000 et 150000

On peut donc gagner 350,000 francs.

DENTS depuis 5 francs

VERBRUGGHE

Dentiste
29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 11, rue
Secarrebault, Lille.

Guérison du mal de dents
Paiement après succès.

M. VERBRUGGHE, se rend à domicile et
se charge de racommoder toute espèce de
pièces artificielles. 6631

La douce Revalschière du Barry guérit,
sans médecine, ni purges, ni frictions, les
dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires,
vents, acidités, pituites, nausées, renvois,
vomissements, constipations, diarrhée,
toux, asthme, phthisie, tous désordres de
la poitrine, gorge, haleine, voix, des
bronches, vessie, foie, reins, intestins,
muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures
rebelles à tout autre traitement, parmi
lesquelles celle du maréchal duc de Plus-
kow, M^e la marquise de Bréhan, etc. etc.

— Elle économise mille fois son prix en
d'autres remèdes. En boîtes, 1/4 kil., 2
fr. 25; 1 k., 7 fr.; 6 k., 32 fr.; 12 k.,
60 fr. Du Barry et Cie, 26, place Vendôme,
Paris, et en cette ville, chez les pharm.
et épiciers. La Revalschière chocolatée aux
mêmes prix. 471. 6644

Publications légales

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

1^o M. François Réquillart, fabricant, de
meurant et domicilié à Roubaix :

2^o M. Deille Dillies-Lehembre, aussi fa-
bricant, demeurant et domicilié audit
Roubaix;

3^o M. Désiré Sival dit Lasserre, méca-
nicien, demeurant ci-devant à Paris et
actuellement à Roubaix, y domicilié ;

4^o M. Léon Sival dit Lasserre, dessina-
teur, demeurant ci-devant à Paris et ac-
tuellement audit Roubaix, domicilié ;

Ont formé entre eux une société en nom
collectif pour l'exploitation tant en France
qu'à l'étranger des inventions et procédés
dont lesdits sieurs Sival ont la propriété ou
l'usage, ayant pour objet la fabrication de
la vraie dentelle à la mécanique, et dont
lesdits sieurs Sival ont, à cet effet, apporté
à la société l'exploitation exclusive, assai-
tant en France qu'à l'étranger :

Le siège de ladite société et de de la
fabrication sera exclusivement à Rou-
baix ;

La raison sociale et la signature seront :
« SIVAL FRÈRES, DILLIES ET RÉQUIL-
LART FILS ; »

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La société existant sous la raison sociale
JEAN FRENCKEN ET C^e et dont le siège
était à Roubaix, rue Neuve, n° 46, est
dissoute d'un commun accord, à partir du
1^{er} février 1867.

M. Jean Frencken reste seul chargé de
la liquidation.

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

Messieurs Jean Frencken et Joseph
Frencken, tous deux demeurant à Roubaix,
ont formé entre eux une société en nom col-
lectif pour l'achat et la vente des tissus à
commission et forfait, dont le siège est au-
dit Roubaix, rue Neuve, numéro quarante-
six.

La durée de la société est de douze
ans qui commenceront le premier janvier
mil huit cent soixante-sept pour finir le
premier février mil huit cent soixante-
dix-neuf ;

Que la raison sociale sera JEAN FREN-
KEN ET C^e ;
Chacun des associés aura la signature
sociale.